

DÉPARTEMENT DU VAR



ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - cinq et le 09 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuratlon à			P	A. E.	A.	Procuratlon à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie		X		A RUIZ
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain			X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Llne-Marle		X		P BONESSO
LECLERC	Carollne	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mirelle	X			
SCHILLINGER	Martlne	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William	X			
POURRIERE	Denis		X		B CHALLIER			14	03	02	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 03

Absents excusés sans procuration : 00

Autres absents : 02

Délibération n° 2025-10-09-01

**Objet : ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
26 JUIN 2025**

Vu, les dispositions de l'article L2121-15 dans sa rédaction modifiée depuis le 1er juillet 2022,

Vu, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2025 annexé à la présente et présenté en séance,

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de chaque séance, tel que rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité par M. le Maire à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2025 annexé à la présente.

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 083-218301133-20251009-2025100901-DE



LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU



**ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 OCTOBRE 2025
PORTANT ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2025**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

**PRIS EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2121-15 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

L'an deux mille vingt - cinq et le 26 juin à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain			X	
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Lise-Marie		X		A RUIZ
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul		X		B CHALLIER
FANGUIAIRE	Sandrine		X		C LECLERC	JOURDAN	Éric		X		C HOURS
GUÉMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						12	05	02	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 07

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 04

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 02

A l'appel des conseillers présents, le quorum tel que défini à l'article Article L2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales étant constaté, le Maire a déclaré la séance du conseil municipal ouverte à 18h30.

1. Désignation secrétaire de séance

Mme Sylvie CAVALLARO a été proposée comme secrétaire de séance.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

2. Adoption du compte rendu de la séance précédente en application des dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

3. Approbation du Compte de Gestion 2024 du Budget Principal de la Commune :

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

4. Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la Commune :

Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire, quitte la séance pour le vote d'adoption du Compte administratif du budget Principal de la commune

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés



5. Affectation définitive du résultat 2024 du Budget Principal

Le Maire précise que l'affectation définitive du Résultat 2024 est identique à l'affectation provisoire votée initialement lors du Conseil Précédent du 03/04/2025 et portée au BP 2025

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

6. Adoption de la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Eau et de l'assainissement (DM1)

Il est précisé par le Maire que cette décision modificative porte exclusivement sur les écritures budgétaires permettant la régularisation demandée par la Trésorerie, en conséquence du passage de ce budget en écriture HT.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

7. Information du Conseil Municipal par le Maire sur la situation des financements (subventions) obtenus pour la construction de la Maison Communale de Santé

M. le Maire expose les éléments suivants :

- ✓ *Montant total du projet : 999 800,00 € HT*
- ✓ *Montant total des subventions déjà attribuées à la Commune à ce jour : 669 911,47 €*
Ainsi, le projet est donc désormais déjà financé à presque 70 % (67 %) par les subventions.
- ✓ *Plus de 100 000,00 € sont également attendus de la part du Département du var (qui devrait également soutenir les aménagements collectifs autour de ce projet, nécessaires à son fonctionnement (dont la requalification complète du parking avec création de places de stationnement supplémentaires)*
Ainsi, le montant de la prise en charge par les subventions publiques devrait se porter à environ 80 % du montant du projet.

M. le Maire se félicite de ce résultat qui est le fruit de la qualité du projet en question développé par la municipalité en partenariat avec les professionnels locaux et les grands acteurs que sont notamment l'ARS et la MSP, projet qui va permettre d'améliorer considérablement l'offre de santé sur la Commune. Détail des subventions déjà attribuées ce jour pour la réalisation de la Maison de Santé Communale de St Julien :

- *Conseil régional PACA (Région Sud) : 299 947,00 €*
- *Etat (Préfecture du Var – DETR) : 199 964,47 €*
- *Agence Régionale de Santé (ARS) : 170 000,00 €*

(information communiquée en cours de notification formelle)

- ✓ *M. le Maire précise que l'installation du chantier par les entreprises débutera dès après le début de congés scolaires afin de minimiser le dérangement pour l'école voisine. Les travaux débiteront dès cet été, mais les opérations principales seront menées dès septembre prochain en raison de la traditionnelle période de plus basse activité des entreprises sur le mois d'août.*

S'agissant d'une simple information, il n'y a pas de vote

8. Vote portant sur le nombre de sièges à la CCPV

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

9. Adoption d'une convention entre la Commune et la CCPV portant partenariat pour soutenir le fonctionnement des médiathèques

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

10. Symielec-TE83 : transfert de compétences de la Commune d'Ollières

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

11. Adoption d'un avenant avec la société AQUALTER dans le cadre de la DSP en cours, portant régularisation de l'intégration juridique, à la délégation, des 4 Stations d'Épuration réalisées par la Commune et réceptionnées en 2022.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

12. Modification du Tableau des effectifs du personnel communal : création de poste contractuels à durée déterminée

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés



**13. Attribution des subventions aux associations pour 2025 :
Détail des votes :**

Attributions aux associations :

Association du Vieux Village / Autour du Grand Chêne / Cercle Hippique Atomique Gréoux / CLI Cadarache / Harmonie du Verdon - Verdon Musik // Olympique Judo Varois / Radio Verdon / Les chats de St Julien / Tennis Table / La boule montagnette / Les combattants / Amicale des sapeurs pompiers / Li Pichot Galapian / Les Templiers / Chemins de patrimoine / La Verdière Country Club / Drumming Concept / Amicale de l'Eclou / AVEC / Anagramme / Souvenir français

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

☞ **Attribution à l'association :** Amicale du CCFF

Ne prend pas part au vote et se retire de la salle :

M. Jean-Pierre SZYMANSKI

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

☞ **Attribution à l'association :** Verdon 3 Terroirs

Ne prend pas part au vote et se retirent de la salle :

M. Cyrille HOURS

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

☞ **Attribution à l'association :** Les moissons d'antan et Association familiale des Rouvières /

Ne prend pas part au vote et se retire de la salle : Mme Mireille GRATAPAGLIA

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

14. Adoption d'une convention relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur les communes limitrophes.

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

15. Décision de cession de l'ancien tractopelle des Services Techniques municipaux

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

16. Présentation du rapport sur l'artificialisation des sols

Vote : Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal prend acte de la présentation

17. Retrait de la délibération n°2025-02-27-09 du 27 février 2025 portant sur l'exonération de cotisation foncière des entreprises

Le Maire précise que ce retrait intervient à la demande de la Préfecture, la compétence de décision pour ce domaine relevant désormais de la Communauté de Communes (CCPV).

Vote : Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, Monsieur le Maire a levé la séance du Conseil Municipal à 21h35.

Le Maire,

E. HUGOU